

N/REF : 6/03/2025 11H28 C:000053 I:00038
V/REF : AC/C14355
V/Email reçu le Jeudi 06/03/2025 a 11H28

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CDA
IMMEUBLE : CAR.DES AIRELLES-CDA
1 RUE DES QUATRE ARPENTS
CARRE DES AIRELLES
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Rennes, le 12 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 5 ARPENTS - MLLE LEDEVIN SABRINA 06 87 92 99 12
LOGEMENT N° 107792, PORTE N°006, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT RADIATEUR CUISINE
Donneur d'ordre : Mme L NADAL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 10/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTRÔLE DU RADIATEUR
CONSTAT : FUITE SUR JOINT
REFECTION JOINT DU ROBINET THERMOSTATIQUE CÔTÉ RADIATEUR
FUITE SOLUTIONNÉE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 10/03/25 a 15H15 Mme L NADAL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL154-Réparation sur robinet thermost.	1	50,00	50,00
TOTAL H.T.				50,00
T.V.A. a 10,00%				5,00
TOTAL T.T.C.En EURO				55,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.